PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

MONTE PASCHI BANQUE SA

Société Anonyme au capital de 84 632 276,76 EUROS
Siège Social : 11, boulevard de la Madeleine - 75001 PARIS
692 016 371 R.C.S. Paris

I. Bilan social au 31 décembre 2016

(en milliers d'euros)

ACTIF	2016	2015
Caisse, Instituts d'émission, Trésor Public, Comptes courants postaux	11 189	137 820
Créances sur les établissements de crédit	78 904	134 809
Créances sur la clientèle	943 077	1 018 429
Obligations et autres titres à revenu fixe	93 721	62 806
Actions et autres titres à revenu variable	824	824
Parts dans les entreprises liées	4 285	1 487
Immobilisations incorporelles	3 333	3 958
Immobilisations corporelles	16 640	18 722
Autres actifs	6 814	10 583
Comptes de régularisation	27 677	26 215
TOTAL DE L'ACTIF	1 186 465	1 415 653

Hors-Bilan - Engagements donnés	2016	2015
* Engagements de financement	47 670	44 461
* Engagements de garantie	160 403	170 895

PASSIF	2016	2015
Caisse, Instituts d'émission, Trésor Public, Comptes courants postaux	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	64 367	67 322
Comptes créditeurs de la clientèle	1 013 838	1 227 857
Dettes représentées par un titre	114	114
Autres passifs	2 772	2 647
Comptes de régularisation	29 872	32 674
Provisions	9 608	5 248
Fonds pour risques bancaires généraux	600	600
Dettes subordonnées	0	0
Capital souscrit	84 632	69 632
Primes d'émission	22 350	22 350
Réserves	48 484	48 442
Report à nouveau	-61 276	-49 443
Résultat de l'exercice	-28 898	-11 791
TOTAL DU PASSIF	1 186 465	1 415 653
Hors-Bilan - Engagements reçus		
* Engagements de financement	325 439	334 381
* Engagements de garantie	39 562	43 693

Hors-Bilan - Engagements reçus	2016	2015
* Engagements de financement	325 439	334 381
* Engagements de garantie	39 562	43 693

II. Compte de résultat au 31 décembre 2016 (en milliers d'euros)

En milliers d'euros	2016	2015
Intérêts et produits assimilés	33 854	36 290
Intérêts et charges assimilées	-6 787	-8 423
Revenu des titres à revenu variable	133	134
Commissions (produits)	11 129	10 992
Commissions (charges)	-852	-1 058
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	157	156
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	0	4
Gains ou pertes sur opérations sur instruments financiers	0	0
Autres produits d'exploitation bancaire	4 964	5 210
Autres charges d'exploitation bancaire	-1 025	-1 019
PRODUIT NET BANCAIRE	41 572	42 287
Charges générales d'exploitation	-38 106	-39 508
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	-3 797	-2 755
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	-330	23
Coût du risque	-27 994	-12 097
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-28 323	-12 074
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0	0
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-28 323	-12 074
Résultat exceptionnel	-575	283
Impôts sur les bénéfices	0	0
(Dotation) reprise des fonds pour risques bancaires généraux	0	0
RÉSULTAT NET	-28 898	-11 791

III. Annexe aux comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2016

Faits significatifs

Augmentation de capital
En date du 26 juillet 2016, il a été réalisé l'augmentation du capital social de la Banque d'un montant nominal de 15 000 000,48 € (le capital social de la Banque est passé donc de 69 632 276.28 € à 84 632 276,76 €).
En février 2017, l'Assemblée générale de la Banque a pris la décision de déléguer au Conseil d'Administration les pouvoirs de procéder à l'augmentation en une fois du capital social d'environ 40 M€. En effet, ce montant permettra de garantir le respect du ratio de solvabilité auquel la Banque est actuellement soumise, tout en disposant d'un capital conservation buffer adéquat afin de couvrir l'évolution future des Targets Total Capital Ratio.
Le Conseil est autorisé à faire usage de cette délégation après réception par la société de l'autorisation de la Banque Centrale Européenne permettant de qualifier les nouvelles actions à émettre comme des fonds propres CET1 ; cette augmentation de capital s'effectuera ainsi courant 2017, dès réception de l'autorisation de la BCE susvisée.

Provisions et dépréciations effectuées dans le cadre d'un exercice de revue de qualité des actifs
Durant le dernier trimestre 2016, la Direction Générale a procédé à un exercice de revue de la qualité des actifs, qui a abouti à la comptabilisation de provisions ou dépréciations complémentaires pour un montant global de 28,9 M€.
Elles se décomposent de la façon suivante :
- Risque de crédit pour un montant de 21.7 M€
- Dépréciations des biens immobiliers en stocks pour un montant de 1,6 M€
- Dépréciation d'actifs immatériels (Droit au bail sur les locaux d'exploitation) pour un montant de 0.6 M€.
- Constitution d'une provision globale d'environ 4,7 M€ sur la valeur de la participation de la filiale MONTE PASCHI CONSEIL
- Autres provisions pour 0,3 M€

Note 1 – PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES :

Les comptes sociaux de Monte Paschi Banque S. A. sont établis conformément aux principes comptables fixés par le règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables relatifs aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Les principales méthodes comptables adoptées par la Banque sont les suivantes :

1.1) Principes comptables et méthodes d'évaluation :
Les comptes de l'exercice sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.
Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1.2) Changement de méthode comptable
Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable durant l'exercice 2016

1.3) Opérations libellées en devises :
Conformément au règlement 2014-07 de l'ANC, les créances et dettes libellées en devises sont converties aux taux de change indiqués par la Banque de France le dernier jour de la Bourse du mois de décembre. Les différences pouvant résulter de cette conversion sont portées au compte de résultat.
Les positions de change sont réévaluées mensuellement en appliquant le cours en vigueur en fin de mois. Le résultat de change ainsi dégagé est inclus dans le compte de résultat sous la rubrique "Solde en bénéfice ou en perte des opérations de change".
Les transactions en devises sont converties au cours de change en vigueur au moment de l'opération.
En application du règlement 2014-07 de l'ANC les positions de change à terme sont réévaluées :
- au cours du terme lorsqu'il s'agit d'opérations de change à terme dites « sèches » ou d'opérations de change à terme effectuées en couverture d'une autre opération de change à terme ;
- au cours du comptant pour les autres opérations, en particulier les swaps cambistes.

1.4) Opérations sur instruments financiers :
La banque intervient sur différents marchés, organisés ou de gré à gré, d'instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, de taux d'intérêts essentiellement.
L'évaluation des instruments de taux d'intérêt à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur un marché organisé ou assimilé et inclus dans un portefeuille de transaction est effectuée par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat, sous la rubrique « Gains et pertes sur opérations financières ».
Les résultats relatifs aux contrats négociés de gré à gré constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis, selon la nature de l'instrument. Les pertes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques.
Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.
Les opérations complexes (ASSET SWAPS), classées en portefeuille d'investissement, ne font l'objet d'aucune réévaluation au prix de marché.

1.5) Opérations sur titres :
Conformément au règlement 2014-07 de l'ANC, la Banque a classé sous la rubrique "Opérations sur titres" tous les titres achetés dans le cadre de ses interventions habituelles :
- selon leur nature : titres à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable, obligations assimilables du trésor, titres à revenu fixe et titres à revenu variable.
- selon le portefeuille de destination en fonction de l'intention de gestion : titres de transaction, titres de placement, titres d'investissement ou titres de participation.

Les règles d'évaluation et de classement sont ainsi présentées de la manière suivante :
a - Titres de transaction :
Les interventions effectuées dès l'origine avec l'intention de vendre les titres au plus tard au terme d'une durée de détention de six mois sont classées sous la rubrique "Titres de transaction". Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus. Les frais d'acquisition sont comptabilisés directement en charges. À chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat. Au 31 décembre 2016, la banque ne détient aucun titre de cette nature.

b - Titres de placement :
Sous la rubrique "Titres de placement" sont classées les actions et les obligations détenues par la Banque. Les obligations sont inscrites à leur prix d'acquisition hors coupon couru et hors frais d'acquisition. A chaque arrêté comptable, les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable, corrigée des amortissements de la décote, et le prix de marché des titres sont constatées par voie de dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. Les intérêts courus non échus du portefeuille obligataire sont inscrits dans les produits de l'exercice.

c - Titres d'investissement :
Les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable sont classés sous la rubrique "Titres d'investissement" ; ils sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition hors coupon couru et hors frais d'acquisition. Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produits sur la durée de vie résiduelle des titres.
Ces titres d'investissements peuvent être couverts par des contrats d'échange de taux d'intérêts. Lors de l'arrêté comptable, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées, les moins-values latentes ne font pas l'objet d'une dépréciation, sauf s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles ou une probabilité de défaillance de l'émetteur.
Conformément au règlement n°2005-03 modifié sont considérées comme douteux les titres d'investissement pour lesquels la banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements. Sont ainsi considérés comme douteux les titres présentant un impayé de 3 mois, ainsi que les titres présentant des caractéristiques de risque avéré.
Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont présentées dans la rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

d - Titres de participation :
Les titres de participation sont comptabilisés au prix de revient. A la clôture de l'exercice, il est procédé à une évaluation de la valeur d'utilité de ces titres et les dépréciations en découlant sont constatées en déduction de l'actif.

1.6) Immobilisations :
Les immobilisations sont inscrites au prix de revient his-torique sous déduction des amortissements cumulés.
Les méthodes d'amortissements et les durées de vie estimées sont les suivantes :

Constructions	25 à 35 ans	Linéaire
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Mobilier et matériel de bureau, agencements, installations	5 et 10 ans	Linéaire
Autre matériel informatique	3 ans	Dégressif
Frais de développement et d'acquisition de logiciels	1 et 3 ans	Linéaire
Frais de développement et d'acquisition du progiciel bancaire (SAB)	5 ans	Linéaire
Droit au bail	Non amorti	

1.7) Impôt sur les sociétés :
Les revenus en intérêts de source étrangère sont comptabilisés nets de retenue à la source.
Les crédits d'impôt relatifs à ces revenus sont imputés sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de comptabilisation de ces revenus.

1.8) Créances sur la clientèle :
Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits.
Les prêts consentis et les engagements de crédit confirmés sont répartis entre les encours réputés sains, qu'ils aient ou non fait l'objet d'une restructuration, et les encours jugés douteux.
Le suivi des créances s'appuie depuis le 1er janvier 2005 sur un système de notation des risques de crédit de la maison mère en les répartissant en trois grandes rubriques :
- A : clients sains ;
- B : clients sensibles forborne et douteux ;
- C : clients contentieux.
Ces rubriques sont assorties de sous rubriques déterminant le degré de risque établi pour un client ou groupe de clients.

Des garanties sont prises de manière à prémunir la banque contre les risques d'insolvabilité du débiteur (exemple : garanties personnelles ou garanties hypothécaires. Monte Paschi Banque diversifie les sûretés retenues afin de limiter ces risques : collatéraux physiques ou garanties bancaires).
Sont considérées comme douteuses les créances pour lesquelles la banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements. Sont ainsi considérées comme douteuses les créances présentant un impayé de 3 mois (6 mois pour les crédits immobiliers et 9 mois pour les crédits aux collectivités territoriales), les créances présentant des caractéristiques de risque avéré ou faisant l'objet d'une procédure contentieuse. Le déclassement en douteux d'une créance entraîne immédiatement celui de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie, selon le principe de contagion, et le cas échéant, le déclassement en douteux des contreparties du même groupe, selon une analyse au cas par cas. Par ailleurs, la Monte Paschi Banque applique depuis le 1er janvier 2008 les dispositions du règlement n°2007-06 du 14 décembre 2007 relatif au caractère douteux des découverts.
Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines, à condition qu'il ne présente aucun risque avéré et qu'aucune procédure contentieuse ne soit en cours. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration dont les termes sont respectés depuis plus d'un an (cure period) sont également reclassées parmi les créances saines.
Lorsque la restructuration d'une créance reclassée parmi les créances saines a été conclue à des conditions hors marché, celle-ci est spécifiquement identifiée et donne lieu au calcul d'une décote représentant l'écart d'intérêt entre les nouvelles conditions de rémunération et le taux d'intérêt d'origine de la créance. Lorsqu'une créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau des échéances impayées, quelles qu'aient été les conditions de la restructuration, la créance est déclassée en créance douteuse.
Enfin, sont considérés comme douteux compromis les encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé.

1.9) Dépréciations sur créances douteuses :
Les dépréciations sur créances douteuses sont dotées sur la base des risques de non recouvrement6évalués par la Direction de la Banque. Les dépréciations en euros affectées aux risques en euros et en devises sont déduites des rubriques appropriées de l'actif du bilan. Les intérêts impayés à plus de 3 mois sont considérés comme douteux et sont en conséquence intégralement dépréciés.
Au compte de résultat, les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables, les récupérations sur créances amorties, l'effet d'actualisation sur les flux futurs recouvrables relatif au calcul des dépréciations et les décotes calculées sur créances restructurées sont regroupées dans la rubrique « Coût du risque », à l'exclusion des dotations aux dépréciations relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi dépréciés, dans le produit net bancaire. L'étalement actuariel de la décote sur créances restructurées et l'effet de désactualisation figurent au même titre que les intérêts dans le produit net bancaire.

1.10) Accord de participation des salariés :
La MONTE PASCHI BANQUE a conclu un accord de participation en 2001.
Bien que les autres sociétés du groupe MONTE PASCHI aient un effectif inférieur à cinquante salariés, seuil au-delà duquel la participation est obligatoire, la Direction souhaite faire bénéficier de la participation l'ensemble des salariés en raison de leur appartenance au groupe. En conséquence, il a été décidé d'instituer un régime de participation des salariés commun à ces quatre sociétés conformément aux dispositions de l'article L.3322-7 du Code du travail.

1.11) Provisions :
Les provisions, autres que celles afférentes à des avantages du personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation de Monte Paschi Banque à l'égard d'un tiers, dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalent de celui-ci.
Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes.

1.12) Passifs sociaux :
a - Indemnités de départ à la retraite :
Dans le cadre de la Convention Collective, la banque verse au Personnel partant en retraite une indemnité de départ. Une évaluation actuarielle des indemnités de départs à la retraite a été effectuée selon la méthode prospective avec variante ; la dette enregistrée correspond à la valeur actuelle des droits potentiels pour le personnel en activité avec projection des augmentations futures de salaires dans le cadre du départ à l'initiative des salariés.
Pour l'année 2016, les critères de projection ont été affinés et pris en compte pour cadrer le mieux possible au contexte de la banque et ont été définis comme suit :
- âge moyen de départ à la retraite estimé à 62 ans ;
- taux moyen de revalorisation annuelle des rémunérations de 1,5 % ;

- taux de turn-over variable selon la tranche d'âge (10.24 % de 16 à 30 ans, 12,56 % de 30 à 50 ans et 2,09 % de 50 à 75 ans).
La dette s'élève à 2 412 341 € au 31 décembre 2016 pour la banque, Ces évaluations sont totalement provisionnées. Ces estimations sont la résultante d'une étude statistique et démographique faite par nos ressources humaines afin de tenir compte de la réalité de notre population.

b – Indemnités médailles du travail :
Conformément à la note d'instruction interne et en harmonie avec les dates d'obtention de la Médaille du Travail, une gratification d'ancienneté est versée dans les conditions suivantes :
- 20 ans d'ancienneté professionnelle : 1 mois de salaire ;
- 30 ans d'ancienneté professionnelle : 1,5 mois de salaire ;
- 35 ans d'ancienneté professionnelle : 1,75 mois de salaire ;
- 40 ans d'ancienneté professionnelle : 2 mois de salaire.
Cette gratification est calculée en fonction de l'ancienneté professionnelle tous employeurs confondus. Les critères de projection retenus sont équivalents à ceux appliqués pour les indemnités de retraite.
La provision constituée au titre des médailles du travail s'élève à 751 392 € au 31 décembre 2016 pour la banque.

c - Rattachement de la C. R. P. B. au régime de retraite complémentaire et de prévoyance KLESIA :
Les pensions et retraites du Personnel sont prises en charge par des organismes spécialisés auxquels sont régulièrement versées les cotisations.
Par la circulaire n° 2006-02, le Conseil d'administration de la CRPB a décidé de suspendre le versement des cotisations patronales tant que cet organisme reste excédentaire. C'est pourquoi aucune cotisation au titre de l'exercice 2016 n'a été appelée. Les calculs effectués permettent en effet d'indiquer que les réserves au 31 décembre 2015 couvrent les dépenses futures résultant de la mise en œuvre de l'accord collectif. Dans ces conditions, la Monte Paschi Banque n'a enregistré aucun engagement à l'égard de la CRPB au titre du complément bancaire pour l'exercice 2016.

1.13) Compte Personnel de Formation (CPF) :
Le DIF (Droit Individuel à la Formation), institué par l'Accord National Interprofessionnel du 5 décembre 2003, repris par la loi du 4 mai 2004 a été remplacé par le Compte Personnel de Formation (CPF) à compter du 1er janvier 2015.
Les heures acquises jusqu'au 31.12.2014 au titre du DIF (soit 26.726 heures) sont transférées sur le CPF et sont utilisables jusqu'au 31.12.2020.
L'acquisition des heures CPF s'effectue à hauteur de 24 heures par an jusqu'à un plafond de 120 heures, puis à hauteur de 12 heures par an jusqu'à un plafond de 150 heures.
Contrairement au DIF, les heures CPF sont rattachées au salarié et non plus à l'entreprise.
C'est pourquoi l'acquisition des heures CPF est gérée par la Caisse des Dépôts et Consignations.
L'incrémentation du compteur intervient à la fin du 1er trimestre suivant l'année de référence.

1.14) Gains ou pertes sur actifs immobilisés :
Les gains ou pertes sur actifs immobilisés regroupent les plus ou moins-values de cession ainsi que les dépréciations sur titres de participation et parts dans les entreprises liées, titres d'investissement et immobilisations d'exploitation.

Note 2 - CRÉANCES ET DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT :

Les créances et dettes envers les établissements de crédit sont classées au bilan suivant leur durée. A la fin des exercices 2016 et 2015, la présentation de ces postes selon la durée restant à courir était la suivante :

CRÉANCES (EUR.000)	< 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	> 5 ans	2016	2015
COMPTES A VUE	76 862	0	0	0	76 862	67 960
PRÊTS JJ	0	0	0	0	0	0
PRÊTS TERME	0	0	0	0	0	64 699
PRÊTS FINANCIERS	0	0	0	1 724	1 724	2 026
CRÉANCES RATTACHÉES	318	0	0	0	318	123
TOTAL	77 180	0	0	1 724	78 904	134 809

DETTES (EUR.000)	< 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	> 5 ans	2016	2015
COMPTES A VUE	4 049	0	0	0	4 049	4 888
EMPRUNTS JJ	0	0	0	0	0	0
EMPRUNTS TERME	0	2 141	49 594	8 415	60 151	62 198
DETTES RATTACHÉES	168	0	0	0	168	236
TOTAL	4 216	2 141	49 594	8 415	64 367	67 322

En juin 2014, parmi les mesures de politique monétaire, la BCE a annoncé un nouveau programme d'opération de financement des établissements de crédit (TLTRO : Targeted Long-Term Refinancing Operations) visant en priorité à contenir l'activité de prêt bancaire au secteur privé non financier.
La Banque a décidé de participer à ce programme et bénéficie d'une allocation de 40M€ (30 M€ à 0,15 % et 10M€ à 0,05 %) pour une durée de 2 ans, renouvelable 2 ans sous la condition d'accroissement des emplois clientèle. En juin 2016 la banque a remboursé intégralement les 40 M€ pour pouvoir participer au nouveau programme TLTRO II pour le même montant.

Note 3 - CRÉANCES ET DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE ET REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE :

La répartition typologique des créances et dettes envers la clientèle et représentées par un titre au 31 Décembre 2016 était la suivante :

CRÉANCES (EUR.000)	2016	2015	DETTES (EUR.000)	2016	2015
Créances commerciales	24 554	27 201	comptes sur livrets	95 809	98 142

Prêts clientèle financière	647	690	autres cptes épargne réglementés	6 149	3 749
Autres crédits	841 188	868 870	C/C créditeurs	785 338	924 429
C/C débiteurs	76 687	121 668	comptes à terme	125 976	201 102
Affacturage	-	-	emprunts clientèle financière	-	-
-	-	-	bons de caisse	117	117
-	-	-	certificats de dépôts	-	-
-	-	-	autres sommes dues	564	432
TOTAL	943 077	1 018 429	TOTAL	1 013 952	1 227 971

Les créances et dettes envers la clientèle et représentées par un titre sont classées au bilan suivant leur durée.
A la fin des exercices 2016 et 2015, la présentation de ces postes selon la durée restant à courir est la suivante :

CRÉANCES (EUR.000)	2016	2015	DETTES (EUR.000)	2016	2015
Moins de 3 mois	176 153	256 002	Moins de 3 mois	895 992	1 104 292
De 3 mois à 1 an	123 041	111 290	De 3 mois à 1 an	25 540	35 762
De 1 à 5 ans	393 974	385 167	De 1 à 5 ans	73 867	60 033
Plus de 5 ans	247 592	263 482	Plus de 5 ans	16 060	24 585
Créances rattachées	2 316	2 488	Dettes rattachées	2 493	3 298
TOTAL	943 077	1 018 429	TOTAL	1 013 952	1 227 971

Les créances douteuses sont classées dans les créances de moins de 3 mois.

Note 4 - RISQUES SUR CRÉDITS A LA CLIENTÈLE :

L'analyse des encours au regard des dépréciations constatées se présente ainsi :

K€	2016	2015
Engagements globaux bruts	1 015 191	1 069 434
Engagements sains	862 855	881 953
Engagements restructurés	48 009	104 407
Engagements douteux	100 258	78 797
Engagements douteux compromis	4 069	4 278
Dépréciations	72 114	51 006
Engagements nets	943 077	1 018 429
Taux de couverture des engagements douteux et douteux compromis	69 %	61 %
Poids des douteux et douteux compromis sur encours global	10,28 %	7,77 %
Dépréciations (K€)	**2016**	**2015**
Solde au 1er janvier	51 006	42 691
Dotations et reprises, utilisation de l'exercice	20 875	8 530
Dotations et reprises liées à l'effet temps	233	-215
Dotations et reprises liées à la décote	0	0
Solde au 31 décembre	72 114	51 006

L'actualisation des flux futurs sur les créances douteuses et douteuses compromises au titre de l'exercice 2016 entraîne une dotation nette de 233 244 €.
Les créances restructurées ont été redéfinies dans le cadre du nouveau « règlement des crédits » pour correspondre à la définition prévue à l'annexe V du règlement d'exécution 2015/227 de la Commission européenne du 09/01/15. Elles concernent les contrats de créances pour lesquels des mesures de renégociation ont été appliquées. Les mesures de renégociation consistent en des concessions envers un débiteur qui éprouve ou est sur le point d'éprouver des difficultés à honorer ces engagements financiers.
Les encours douteux compromis sont des encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquels un passage en perte à terme est envisagé.

Note 5 – PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES :

Les filiales et participations au 31 Décembre 2016 sont les suivantes (en milliers d'euros) :

Filiales (France)	Valeur nette 31/12/15	Valeur nette 31/12/16	Quote-part détenue	Capitaux propres hors résultat	Résultat de l'exercice
Monte Paschi Conseil (France) SAS	38	0	100,00 %	-548	-3 449

SCI Immobilière Victor Hugo	0,1	0,1	99,00 %	0,1	130
TOTAL	38	0			
Autres participations					
Avances aux associés et parts SCI	780	3 783			
Monte Paschi Luxembourg	25	25			
Certificats d'associations	644	477			
TOTAL	1 449	4 285			
TOTAL GÉNÉRAL	1 487	4 285			

Compte tenu des résultats de la filiale, et de sa situation financière faisant apparaitre un déficit en termes de fonds propres, les titres de participation de MONTE PASCHI CONSEIL (38K€) ont été provisionnés intégralement.
En date du 20/12/2016, MONTE PASCHI BANQUE a par ailleurs consenti à sa filiale MONTE PASCHI CONSEIL une avance en compte-courant d'associé pour un montant de 3 M€ au taux annuel de 2.07 %. Cette avance avait pour principal objectif de couvrir le solde débiteur du compte-courant.
Les autres avances aux associés représentent le compte de la SCI IMMOBILIERE VICTOR HUGO.
Les résultats de MONTE PASCHI CONSEIL (France) bénéficient de l'intégration fiscale avec MONTE PASCHI BANQUE SA.

Note 6 – PORTEFEUILLE-TITRES :

Au 31 décembre 2016, la banque détient dans son portefeuille les valeurs suivantes :

(EUR.000)	2016	2015
Titres d'investissement	82 486	51 920
dont douteux	0	0
Titres de placement	9 234	9 507
Titres de transaction	0	0
Autres titres	826	826
Créances rattachées	2 004	1 498
TOTAL	94 550	63 751
Dépréciations	-5	-121
dont dépréciations sur titres d'investissements douteux	-	-
MONTANT NET	94 545	63 630
Titres du secteur public	9 366	9 699
Titres du secteur privé	83 176	52 432
Créances rattachées	2 004	1 498
TOTAL	94 545	63 630
Ventilation des titres d'investissement par durée résiduelle (EUR.000)	**2016**	**2015**
Moins de 3 mois	5 046	0
De 3 mois à 1 an	2 852	0
De 1 an à 5 ans	74 588	51 920
Plus de 5 ans	0	0
TOTAL	82 486	51 920
Titres côtés	92 529	62 119

Durant l'exercice, la Banque a poursuivi la reconstitution d'un portefeuille de titres pour compte propre poursuivant plusieurs objectifs :
- Alimenter le coussin d'Actifs Liquides de Haute Qualité (HQLA) pour répondre aux exigences des nouveaux ratios de liquidité (LCR, NSFR)
- Réduire l'exposition au risque de taux par la reconstitution du portefeuille de macro-couverture des comptes à vue
- Optimiser la liquidité disponible au regard du contexte de taux bas attendu comme durable et des rémunérations négatives des dépôts interbancaires au jour le jour et auprès de la Banque Centrale.

Au 31 Décembre 2016, la valeur de marché des titres d'investissement s'élevait à 82 938 K€.
Le montant net des décotes (-) /surcotes (+) restant à amortir en fin d'exercice sur les titres de placement et d'investissement est de 2 213 K€.

Dans le cadre du dispositif de gestion des garanties (système 3G) la banque a mis en nantissement auprès de la Banque de France une partie importante de son Portefeuille Titres. Au 31 Décembre 2016, les valeurs remises en garanties représentaient une valeur comptable de 25 638 K€. En contrepartie, en incluant les créances privées TRICP la banque bénéficie d'une ligne de refinancement de 56 479 K€. Depuis fin 2010, hors TLTRO, aucune utilisation n'est à signaler.

Note 7 – IMMOBILISATIONS :

(EUR.000)	2015	Augmentation	Diminution	2016
Terrains et constructions	2 183	-	-	2 183

Immobilisations incorporelles	3 429	-	-	3 429
Matériel de transport	0	-	-	0
Mob. et mat. de bureau et inf.	4 815	87	14	4 888
Agencements, installations	24 255	406	-	24 661
Œuvres d'Arts	324	-	-	324
Immobilisations en cours	147	291	147	291
Logiciels	12 841	453	-	13 294
Valeur brute	47 993	1 237	161	49 069
Amortissements cumulés	-25 314	-3 120	-14	-28 420
Dépréciations / Immob. Incorporelles	0	-677	0	-677
Valeur nette	22 680	-2 560	147	19 973

Compte tenu des valeurs locatives de marché et des loyers actuels il a été décidé de revoir les valorisations des droits au bail présents dans les immobilisations pour un montant brut de 3 265 K€ et procéder à une provision pour dépréciation de 631K€.

Note 8 – AUTRES ACTIFS ET PASSIFS :

AUTRES ACTIFS (EUR. 000)	2016	2015
Dépôts de garantie versés	1 720	2 166
T.V.A.	171	59
Créances d'impôt exigible	1 365	7 802
Stocks d'immeubles	4 686	-
- Provision sur stocks d'immeubles	-1 600	-
Divers	472	555
TOTAL	6 814	10 583
AUTRES PASSIFS (EUR. 000)	**2016**	**2015**
Primes sur instruments financiers	-	-
Prélèvements et autres impôts	87	63
T.V.A.	104	154
Personnel et organismes sociaux	1 699	1 487
Comptes passage assurances	3	35
Dettes sur l'Etat	-	-
Divers	879	908
TOTAL	2 772	2 647

Dans le cadre de la résolution d'un dossier contentieux, MONTE PASCHI BANQUE est devenu propriétaire d'un immeuble à usage d'habitation à Menton (06) pour une valeur de 4 686 K€. Cet immeuble a pour vocation à être revendu dans les délais les meilleurs et figure à ce titre en Stocks.
Cependant compte tenu de problèmes de commercialisation du bien, la Banque a constitué de manière prudente une provision pour dépréciation de 1 600 K€.
Sous la rubrique « Créances d'impôts exigibles » apparaissent principalement les crédits d'impôts relatifs au CICE constituées depuis 2013 pour un montant de 1 315 K€. La créance de carry-back de 6 780 K€ constituée lors de l'exercice 2010, et qui apparaissait au bilan 2015 a fait l'objet d'un remboursement intégral de l'Administration fiscale durant l'exercice.

Note 9 - COMPTES DE RÉGULARISATION :

ACTIF (EUR. 000)	2016	2015
Produits à recevoir	2 014	2 160
Charges payées ou comptabilisées d'avance	1 136	685
Comptes de recouvrement	-	10
Autres comptes débiteurs	24 528	23 360
TOTAL	27 677	26 215
PASSIF (EUR. 000)	**2016**	**2015**
Charges à payer	2 639	3 207
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	2 964	2 496
Comptes de recouvrement	1 994	4 150
Autres comptes créditeurs	22 275	22 820
TOTAL	29 872	32 674

Note 10 – PROVISIONS

(EUR.000)	2015	dotations	reprises	utilisations	2016
Provisions	1 716	726	100	762	1 580
Provisions risques opérationnels	56	178	-	20	214
Provisions pour dépréciations de passif	0	4 650	-	-	4 650
Provisions pour indemnités de retraite et médailles du travail	3 476	-	313	-	3 163
TOTAL	5 248	5 554	413	781	9 608

Une provision globale d'environ 4,7 M€ a été constitué sur la valeur de la participation de la filiale MONTE PASCHI CONSEIL qui subit d'une part des charges de fonctionnement importantes liées à la gestion et à la commercialisation des biens immobiliers de Beaulieu/Beausoleil, et d'autre part a procédé en 2016 à une dépréciation de ces biens pour un montant de 3,3 M€.
En référence à la politique du groupe MPS, visant à pratiquer des provisions sur les créances restructurées, il a été décidé de doter une provision pour risques affectés de 520 K€ pour 3 dossiers en 2016.
Sur les 850K€ constitués en 2015 à ce titre, 360K€ ont fait l'objet de reprises, dont 260K€ pour être reconstitués en provisions pour risques de crédit.

Note 11 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES :

(EUR. 000)	2015	Variations	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	2016	Variations
Capital social	69 632	15 000	-	-	84 632	21,54 %
Prime d'émission	22 350	-	-	-	22 350	0,00 %
Réserve légale	5 259	-	-	-	5 259	0,00 %
Réserve spéciale indisponible	183	-	42	-	225	23,01 %
Réserve facultative	43 000	-	-	-	43 000	0,00 %
Report à nouveau	-49 443		-11 833		-61 276	23,93 %
Dividendes	0				0	ns
Résultat de l'exercice	-11 791		11 791	-28 898	-28 898	145,08 %
TOTAL	79 189	15 000	0	-28 898	65 291	-17,55 %

Suite à l'augmentation de capital de 15M€ réalisée en 2016 le capital social est désormais composé de 5 553 299 actions d'un montant nominal de 15,24 € entièrement libérées.
Une augmentation de capital de 40M€ est prévue pour 2017.

RÉSERVE LÉGALE
La réserve légale est constituée par un prélèvement obligatoire de 5% du bénéfice net jusqu'à ce qu'elle atteigne 10 % du capital social. Cette réserve n'est pas distribuable.

RÉSERVE FACULTATIVE
La réserve facultative est constituée par l'affectation d'une partie du résultat, décidée en Assemblée Générale.

FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX
Les fonds pour risques bancaires généraux sont dotés et repris à la discrétion des dirigeants de la banque, en vue de couvrir les risques généraux de l'activité bancaire. En aucun cas, ils ne couvrent des risques identifiés lesquels font l'objet de provisions et de dépréciations spécifiques.

Note 12 – INTÉRÊTS, PRODUITS ET CHARGES ASSIMILES

(EUR.000)	Produits		Charges		Marge nette	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 299	1 932	1 907	3 001	-608	-1 068
Sur opérations avec la clientèle	29 470	32 341	3 454	4 434	26 016	27 907
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	3 084	2 016	1 425	988	1 659	1 028
Autres intérêts et produits assimilés	0	0	0	0	0	0
Total	33 854	36 290	6 787	8 423	27 067	27 867

Note 13 – COMMISSIONS

COMMISSIONS PERÇUES (EUR.000)	2016	2015
Clientèle	8 657	8 143

Opérations sur titres	1 041	1 326
Opérations de hors-bilan	1 431	1 523
TOTAL	11 129	10 992

COMMISSIONS PAYÉES (EUR.000)	2016	2015
Établissements de crédit	86	68
Clientèle	712	928
Opérations sur titres	53	62
TOTAL	852	1 058
COMMISSIONS NETTES	10 277	9 934

En application du règlement 2014-07 du 26 novembre 2014, la Banque procède désormais à l'étalement de manière linéaire (méthode alternative) des commissions reçues à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition de concours sur la durée de vie du crédit. La mise en place de cette nouvelle méthode de comptabilisation concerne la totalité des frais de dossier de crédit perçus à compter du 1° janvier 2010. Compte tenu de leur caractère marginal, les honoraires et commissions versées aux apporteurs d'affaires n'ont pas été pris en considération.
Les commissions reçues, qui font l'objet d'un étalement, sont présentés en produits nets d'intérêts dans le produit net bancaire pour un montant de 1 098 K€ (contre 910 K€ en 2015).

Note 14 – AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE

(EUR. 000)	2016	2015
Représentation fiscale	488	691
Gestion Comptes / Autorisations	1 408	1 385
Assurances	1 312	1 424
Banque à distance	501	473
Moyens Paiement	843	741
Autres Commissions diverses	372	456
Autres frais/dépenses refacturés	40	40
TOTAL	4 964	5 210

Note 15 – CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION :

(EUR. 000)	2016	2015
Salaires	13 462	13 918
Charges sociales	5 447	5 586
Dotations nettes risques personnel	- 117	- 283
IDR et médailles du travail	- 312	199
Impôts sur rémunérations	1 895	1 801
Impôts et taxes	720	678
Services extérieurs et autres frais administratifs	17 012	17 609
TOTAL*	38 106	39 508

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est imputé en déduction des charges de personnel. Il s'élève à 338 K€ contre 378 K€ en 2015.

Note 16 – COUT DU RISQUE :

	2016	2015
Dotations aux dépréciations	-24 381	-12 983
Dotations aux dépréciations liées à l'effet temps	-968	-496
Dotations aux dépréciations liées à la décote	0	0
Dotations aux provisions dépréciations passifs	-4 650	0
Dotations aux provisions dépréciations stocks Immeubles	-1 600	0
Reprises de dépréciations	4 179	4 774
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des dépréciations	-482	-3 318
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	-253	-85
Récupérations sur créances amorties	161	11
TOTAL	-27 994	-12 097

Les dotations sur intérêts sur créances douteuses dont la dépréciation est obligatoire sont retraitées au niveau des intérêts et produits assimilés soit 734 K€ pour 2016 et 477 K€ pour 2015 en application du règlement 2014-07.

Note 17 – CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS :

CHARGES EXCEPTIONNELLES (EUR. 000)	2016	2015
Charges exceptionnelles d'exploitation	443	117
Charges exceptionnelles	897	28
TOTAL	1 340	144
PRODUITS EXCEPTIONNELS	2016	2015
Produits exceptionnels d'exploitation	205	-
Produits exceptionnels	561	427
TOTAL	766	427
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-574	283

En charges figurent notamment les coûts salariaux complémentaires et présentant un caractère exceptionnel liés à la résolution de litiges salariaux (816 K€), et en produits, nous retrouvons un remboursement de 400 K€ de cotisations au F.G.D.R. (Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution) suite à l'application d'une nouvelle méthode de calcul par stocks de contribution arrêtée par l'ACPR.

Note 18 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS :

Au titre de l'exercice 2016, aucune charge d'impôt sur les sociétés n'est constatée.
La Banque a bénéficié en 2016 du remboursement intégral de la créance qu'elle disposait sur le Trésor Public (carry-back) pour un montant de 6 780 K€.

Note 19 - OPÉRATIONS FERMES A TERME EN DEVISES :

(EUR.000)	2016	2015
Euro à recevoir contre devises à livrer	13 795	12 724
Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie	10 275	0
Opérations d'échanges financiers	3 521	12 724
Devises à recevoir contre euro à livrer	3 556	4 786
Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie	3 551	3 359
Opérations d'échanges financiers	6	1 427
Devises à recevoir contre devises à livrer	0	0
Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie	0	0
Opérations d'échanges financiers	0	0
Devises à livrer contre devises à recevoir	0	0
Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie	0	0
Opérations d'échanges financiers	0	0

Note 20 - INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME :

Les engagements correspondants sont enregistrés pour la valeur nominale des contrats dans les comptes de hors bilan.
Notre portefeuille d'instruments financiers à terme se décompose au 31 décembre 2016 comme suit :

POSITIONS (EUR. 000) SWAPS DE TAUX	moins de 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	>5 ans	Total 2016	Total 2015	Juste valeur 2016
Emprunteur taux fixe	-	94	1 500	14 469	16 063	18 485	-2 579
Emprunteur taux variable	-	-	8 723	960	9 683	23 555	-624
Prêteur taux fixe	0	0	0	0	0	0	0
TOTAUX	0	94	10 223	15 429	25 746	42 040	-3 202

L'évaluation des instruments financiers est effectuée par référence à la valeur de marché lorsque l'instrument est coté ou à une valeur fondée sur des modèles internes en l'absence de marchés organisés. Dans ce dernier cas, des corrections de valeur sont effectuées afin de tenir compte des risques de modèle ou de liquidité.

L'ensemble de nos opérations en tant qu'emprunteur à taux fixe sont des contrats négociés de gré à gré, ils constituent les macro couvertures des crédits à taux fixe accordés à la clientèle, les micro couvertures de nos titres d'investissement et de certaines opérations de crédit à la clientèle à taux fixe conformément au règlement 2005-01 et sont évalués à leur cours historique.
Les opérations emprunteur à taux variable bénéficient d'un taux capé sur la patte emprunteuse.

La juste valeur des instruments financiers dérivés a été déterminée conformément au règlement 2014-07 de l'ANC.
Lorsqu'une défaillance d'une contrepartie est identifiée, le montant impayé des intérêts constatés en comptabilité (échus non réglés et courus non échus) est déprécié à 100 % à hauteur du montant non garanti. La dépréciation des autres sommes enregistrées au titre du contrat s'effectue selon les mêmes règles que les opérations de crédit à la clientèle.

Note 21 - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS :

La banque détient également des participations dans des sociétés civiles immobilières, dans le cadre de distribution de crédits, dont la valeur brute des titres n'excède pas 1 % du capital de la banque.

Note 22 – ENTITÉ CONSOLIDANTE :

Filiales	Nationalité	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode d'intégration
Monte Paschi Conseil (France) SAS 11, Boulevard de la Madeleine 75001 PARIS siren 305896201	F	100,00 %	100,00 %	IG
SCI Immobilière Victor Hugo 11, Boulevard de la Madeleine 75001 PARIS siren 333857753	F	100,00 %	99,00 %	IG

Les comptes de la banque sont consolidés par intégration globale dans les comptes de la BANCA MONTE DEI PASCHI DI SIENA.
La banque bénéficie d'un accord de refinancement de sa Maison Mère à hauteur de 350 Millions de dollars américains pour pallier ses éventuelles insuffisances de liquidités. Cet accord a été comptabilisé dans les engagements de financement reçus. Nous disposons également d'une ligne de trésorerie de 300 Millions d'Euros.

Note 23 – EFFECTIF :

La moyenne de notre effectif au 31/12/2016 se ventile de la façon suivante :
Cadres hors classe 2
Cadres 165
Employés 126

Note 24 – RÉMUNERATIONS DES ADMINISTRATEURS :

La loi prévoit également que le rapport précise le montant des rémunérations et avantages alloués aux mandataires sociaux. De ce fait, l'Assemblée Générale du 17 Avril 2014 a fixé à 132 000 euros le montant maximum de la somme annuelle à verser aux membres du Conseil d'administration à titre de jetons de présence et ce jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement.
Le conseil du 4 juin 2014 a décidé de fixer le montant des jetons de présence pour l'exercice social annuel respectivement à 58 000,00 € pour le Président, à 26 000,00 € pour le Vice-Président et à 16 000,00 € pour chacun des administrateurs.

Note 25 – INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

En application du règlement n°2010-04 de l'ANC du 07/10/2010 est fait obligation de présenter en annexe une liste des transactions significatives effectuées par l'Etablissement avec des parties liées lorsque ces transactions n'ont pas été conclues aux conditions normales de marché.
Une transaction est considérée comme significative si son omission ou son inexactitude est susceptible d'influencer les décisions économiques prises par les utilisateurs se fondant sur les comptes. Les conditions peuvent être considérées comme normales lorsqu'elles sont habituellement pratiquées par l'Etablissement dans les rapports avec les tiers, de sorte que le bénéficiaire de la convention n'en retire pas un avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelconque, compte tenu des conditions en usage dans les sociétés du même secteur.
A ce titre aucune transaction répondant aux critères déclaratifs n'est à relever pour l'exercice 2016.

IV. Mise à disposition au public du rapport de gestion du groupe

Aux termes de la réglementation relative à la "divulgation des informations au marché" dans le cadre des accord internationaux d'exigence prudentielle applicable aux établissements de crédit dits "Bâle III" (Directive 2013/36/UE et Règlement Européen n° 575/2013 du 26/06/2013, transposé en France par ordonnance du 20 février 2014 et arrêtés du 3 novembre 2014), le Groupe Montepaschi publie périodiquement les informations relatives au Pilier 3, sur base consolidée, sur son site Internet à l'adresse suivante: https://www. mps. it/investors/investor-relations/raccolta-download/Pagine/download.aspx. Par ailleurs, le présent rapport figure sur notre site internet à l'adresse suivante : https://www.montepaschi-banque.fr/fr/espace-institutionnel et est disponible sous format papier en faisant la demande par écrit au Secrétariat général de la banque à l'adresse du siège social.

V. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice 2016

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Monte Paschi Banque S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :
- Comme indiqué dans les notes 1.8, 1.9, 4et 16 de l'annexe aux comptes annuels, votre société constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture à l'actif par des dépréciations déterminées sur une base individuelle.
- Votre société constitue des provisions pour couvrir ses engagements sociaux. Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements ainsi que les hypothèses et les paramètres utilisés et nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans les notes 1.12 a), 1.12 b) et 10 de l'annexe.
- Votre société a procédé à des tests de dépréciation, portant notamment sur la valorisation des immobilisations, qui ont conduit, le cas échéant, à la constatation de dépréciations au titre de cet exercice (notes 1, 7 et 8 de l'annexe). Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests, les principales hypothèses et paramètres utilisés, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Paris et Paris-La Défense, le 4 avril 2017

Les Commissaires aux comptes :

MBV ET ASSOCIES
Martine Leconte
Associé

ERNST & YOUNG et Autres
Olivier Durand
Associé

1702230